



D · A · F  
Direction  
Affaires  
Foncières



# MESURES D'EXONÉRATIONS - 2020 ET 2021

Redevances et loyers pour occupation des immeubles  
du domaine public ou privé de la Polynésie française  
pour l'exercice d'**activités économiques**

Arrêté n°101/CM du 01/02/2021  
Arrêté n°189/CM du 19/02/2021

## REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSÉES

**Vous avez payé des redevances ou loyers au titre de 2020  
et 2021, vous bénéficiez d'un droit au remboursement**

## LES PIÈCES A FOURNIR

- 1 copie du relevé d'identité bancaire (RIB)
- Personne physique : 1 copie de votre pièce d'identité
- Personne morale : 1 copie de votre situation au répertoire de votre entreprise ( disponible sur le site de l'ISPF)

Merci de nous transmettre les pièces :

- **Par courriel** à [daf.direction@foncier.gov.pf](mailto:daf.direction@foncier.gov.pf) avec la mention obligatoire en objet de votre message "Exonérations 2020 et 2021"
- **Par dépôt** à la Direction des Affaires foncières - Recette conservation des hypothèques, ou auprès d'une de ses antennes
- **Par voie postale** : Direction des Affaires foncières - Recette conservation des hypothèques - BP 114 - 98 713 PAPEETE.

**TÉL. : (689) 40 47 18 18**